

## FORMATION QUALIFIANTE

# CYBERSÉCURITÉ EN ENTREPRISE : COMPRENDRE, SE PROTÉGER, ANTICIPER

**Durée**

7 heures

**Modalités**

présentiel

**Prix**

450 €

**Effectif**

min: 6

max: 15

### ► Objectifs

L'objectif principal est de placer le participant au centre de l'apprentissage pour rendre la cybersécurité concrète et immédiatement applicable dans le quotidien professionnel. La démarche repose sur la sensibilisation et la responsabilisation des individus, afin qu'ils deviennent la première ligne de défense de l'organisation.

### ► Public concerné

Tout professionnel utilisant des outils numériques dans son activité, quel que soit son niveau de familiarité avec les technologies.

### ► Compétences visées

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Comprendre la mécanique de l'ingénierie sociale : Identifier comment les attaquants utilisent la manipulation pour obtenir des informations confidentielles.
- Sécuriser l'accès aux données : Maîtriser les règles de création et de gestion des mots de passe pour en faire une véritable première barrière.
- Adopter une hygiène numérique rigoureuse : Mettre en œuvre les sauvegardes et les mises à jour nécessaires à la pérennité du système.
- Détecter les failles physiques : Reconnaître les situations à risque dans l'environnement de travail (accès aux locaux, visibilité des écrans).

### ► Programme

Cette formation interactive place le participant au centre de l'apprentissage. Elle combine apports clairs et accessibles, exercices pratiques et activités collectives afin de rendre la cybersécurité concrète et immédiatement applicable dans le quotidien professionnel.

La démarche repose sur la sensibilisation et la responsabilisation des individus, considérés comme la première ligne de défense contre les cyberattaques.

### ► Modalités d'évaluation

Utilisation d'outils interactifs pour ancrer les connaissances de manière dynamique.

## ► Prérequis

Aucun prérequis technique.

## ► Procédure d'inscription

Contactez le Pôle Relations entreprises du SUFCA  
entreprises.sufca@unicaen.fr

## ► Prochaines sessions

05/06/2026

## ► Reconnaissance qualité

L'article L.6316-4 II du code du travail, reconnaît la qualité de l'établissement d'enseignement supérieur au titre des 4 catégories d'actions concourant au développement des compétences (Actions de formation / Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience / Bilans de compétences / Actions de formation par apprentissage).

**L'université de Caen Normandie figure ainsi sur la liste publique des organismes de formation certifiés QUALIOP.**

Depuis 2016, l'université de Caen Normandie met en œuvre une démarche qualité et d'amélioration continue pour la formation professionnelle. Elle a notamment été certifiée pour l'activité de formation continue de 2019 à 2022 selon la certification de services FCU « La Formation Continue à l'Université » validée par le CNEFOP.